

Postulat pour présenter un état des lieux du parc immobilier communal et une planification de son assainissement énergétique

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans son rapport de gestion 2022, la Municipalité nous indique que la commune de Cossonay est propriétaire de 25 bâtiments comprenant des immeubles administratifs, scolaires, résidentiels, sportifs et culturels.

Ce même rapport et celui de l'année précédente nous informent sur les travaux réalisés au cours des deux premières années et ayant une incidence sur la consommation d'énergie de ce parc immobilier. A savoir :

- La rénovation complète d'un appartement à la Rue Neuve ;
- La rénovation complète de la villa des Prés-du Dimanche 4 ;
- Le remplacement du brûleur, des vannes thermostatiques et des fenêtres au collège du PAM ;
- Le remplacement complet de l'éclairage du collège des Chavannes 1 par des LEDs.

A noter que l'amélioration de la performance énergétique de deux immeubles locatifs à la suite de leur rénovation n'est pas détaillée dans ce rapport.

A la lecture du programme de législation ambitieux qui nous a été présenté, en particulier la volonté de la Municipalité de *favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre*, notamment par *la poursuite de l'assainissement énergétique des bâtiments communaux*, nous sommes restés sur notre faim en découvrant le peu d'ampleur des travaux récents pour améliorer l'efficacité énergétique d'un patrimoine communal bâti vieillissant.

Alors que le budget communal pour l'eau, l'énergie et le combustible augmente de près de 60 % en 2024 (après une augmentation de 10 % en 2023), nous considérons qu'il est grand temps que notre commune passe à la vitesse supérieure dans la réalisation des travaux d'assainissement. Ceci autant pour des raisons environnementales que financières.

A l'instar de la Ville de Morges qui a rendu public l'année dernière une stratégie pour diminuer de 30% la consommation de ses bâtiments d'ici à 2035, nous estimons que notre commune doit également se montrer plus explicite dans sa volonté de « poursuivre l'assainissement énergétique des bâtiments communaux ».

Nous saluons les projets listés en annexe du budget 2024 pour un montant total estimé à 2.3 millions de francs. Nous prenons connaissance, sans avoir plus de détail sur leur nature, de la volonté de faire des travaux au Temple, aux collèges des Chavannes et du PAM ainsi qu'au bâtiment administratif,

mais nous regrettons que la municipalité n'ait pas présenté clairement sa stratégie pour diminuer la consommation d'énergies du parc immobilier dans son ensemble et réduire ainsi tant les émissions polluantes que la facture énergétique.

Afin que le conseil puisse avoir une vision globale de la situation et pouvoir prioriser les investissements qui seront les plus efficaces, les cosignataires souhaitent connaître :

- L'année de construction et celle de la dernière rénovation importante de chaque bâtiment communal ;
- Le type de chauffage et l'année de sa mise en service ;
- La performance énergétique des bâtiments selon la méthodologie du CECB ;
- La consommation annuelle de chaleur de chacun de ces bâtiments, ainsi que la moyenne du parc communal (sachant que l'objectif fédéral est de 55kWh/m² d'ici 2050).

C'est pourquoi nous demandons à la Municipalité de présenter au Conseil un rapport sur l'état du parc immobilier, ses objectifs concrets en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique et une stratégie d'assainissement mentionnant les moyens financiers et l'horizon temporel pour sa réalisation. Ce rapport pourrait faire partie du plan climat annoncé par la Municipalité dans son programme de législature.

Steve Corminboeuf, Pascal Duvoisin et Jonathan Sidler

